



Assemblée Générale du 13 décembre 2025 Procès-verbal

L'Assemblée Générale est ouverte à 16h30 et se déroule en mode hybride, présentiel et distanciel.

Les statuts n'imposant pas de quorum, ses délibérations sont donc recevables et valides.

Rappel de l'ordre du jour :

- Rapport Moral du Président
- Lecture des comptes 2025
- Lecture du budget prévisionnel 2026
- Tarifs 2026 des adhésions, cotisations et certificats de jauge
- Conseil d'Administration et Bureau pour 2026
- Résultats du Challenge 2025
- Agenda 2026
- Points d'évolution de la jauge Multi2000 en 2025
- Questions diverses
- Approbations soumises au vote

Le Président présente les faits marquants 2024 et les orientations 2025. Le rapport moral est en P.J. ainsi que la présentation incluant les autres points de l'agenda comme les rapports financiers et l'agenda 2025.

1) Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le Trésorier présente les comptes de clôture de l'exercice 2025 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 2700 €, avec une trésorerie de 6300 € prévue au 31/12/2025.

2) Les comptes de l'exercice écoulé sont approuvés à l'unanimité

Le budget 2026 de 6300 € est présenté par le Trésorier. Il s'agit d'un budget conservatif tenant compte notamment de 65 cotisants (hors Clubs) et de la reconduction du Trophée Multi2000 dans le cadre de l'événement l'Atlantique Le Télégramme.

3) le budget prévisionnel 2026 est approuvé à l'unanimité

La tarification 2026 est quasi inchangée par rapport à 2025:

- Adhésion pour les nouveaux entrants (réglée une fois pour toutes): 60 €

Association des Multicoques Habitables, 84 Résidence de Kerlosquen 29170 Fouesnant

contact@multicoques-habitables.com

www.multicoques-habitables.com

Association n° W603001042 régie par la loi 1901



Association Multicoques Habitables

- Adhésion non obligatoire pour les propriétaires appartenant à un club adhérent à l'AMH mais seulement pour leur première régates
- COTISATION ANNUELLE 2026 :
 - Prix unique de 65 € comprenant le certificat valable jusqu'à fin 2025, incluant la mise à jour au millésime 2025 de la jauge et une modification (demandée par le propriétaire) gratuite en cours d'année
 - Pour ceux qui ne souhaitent pas régater cotisation maintenue à 35 €
 - Cotisation équipier : 20 € au lieu de 15 €
 - Cotisation clubs/chantier/Association: 120 €
 - Accords spécifiques avec les associations de propriétaires de petits bateaux < 24'

4) les tarifs 2026 sont approuvés à l'unanimité

5) M. Hervé Duprez , candidat à la succession de Jean-Paul Juguet, est nommé Président de l'AMH

Conformément aux statuts de l'Association, le nouveau Conseil d'Administration nomme un Bureau pour un an, constitué de :

Les membres du CA élus jusqu'au 31/12/2025 sont renouvelés à l'unanimité jusqu'au 31/12/2027 :

| | | |
|------------------|-----------------|------------------|
| Jean-Paul Juguet | Vincent Jacquot | Alexandre Renard |
| Philippe Damour | Franck Perrier | |
| Hervé Duprez | Patrick Gardais | |

Mathieu Duchesne souhaite démissionner compte tenu de ses contraintes familiales et professionnelles.

Jean-Paul Juguet ayant décidé de passer la main après 4 ans à la présidence de l'AMH, Hervé Duprez s'est porté candidat et est nommé Président de l'AMH à l'unanimité.

Conformément aux statuts de l'Association, le Conseil d'Administration a nommé un Bureau pour un an, constitué de :

Hervé Duprez : Président et Contrôle de jauge.
Patrick Gardais : Secrétaire et trésorier adjoint
Franck Perrier : Trésorier
Jean-Luc Malhaire : Conseiller technique (Contrôle de jauge)
Philippe Damour : Conseiller technique
Alexandre Renard : Webmaster et Délégué Normandie
Pierre-Emmanuel Jacquot : Responsable communication
Marc Frouin: Sponsoring et projets spéciaux
Jean-Paul Juguet: Relations extérieures (FFV, International)

Le Président présente ensuite les résultats du Challenge AMH 2025.

Le vainqueur au classement général est Eric Lavasier sur son trimaran F9R Akila, suivi de Marc Frouin sur son TF10 foiler Krabanou, de Paul Chrion & Jean-Luc Malhaire sur leur trimaran Evinrude, et de Jean-Paul Juguet sur son trimaran Farrier F32 RX, Unleashed.

Association des Multicoques Habitables, 84 Résidence de Kerlosquen 29170 Fouesnant

contact@multicoques-habitable.com

www.multicoques-habitable.com

Association n° W603001042 régie par la loi 1901



Marc Guillemot, remporte le classement des Multis de plus de 50' sur son MG5-SOG Dazeilad, Jean-Marc Langlois celui des bateaux de moins de 24' sur son Astus 20.5 Sport.

Sur l'évolution de la jauge Multi2000, une liste de points d'amélioration a été proposée, commentée et complétée. Une réunion de travail spécifique aura lieu à La Trinité le 25 janvier 2025 pour en discuter dans le détail et entériner les décisions pour le millésime 2025.

6) L'AG donne mandat au Bureau à l'unanimité, pour décider des modifications de jauge 2026

L'Assemblée Générale est close à 18h30.

Le Président
Jean-Paul Juguet

Le Trésorier
Franck Perrier

Original signé

Original signé

Pièces Jointes :

- Rapport Moral 2025
- Présentation à l'AG incluant le Rapport Financier 2025